

LES ARCHERS DU STADE AURILLACOIS

VOUS INVITENT A LEUR TIR EN SALLE 2 X 18 Mètres
Qualificatif pour les Championnats de France

Championnat du Cantal

SOUS RESERVE DES RESTRICTIONS SANITAIRES LIEES AU COVID19

Le Dimanche 15 Janvier 2023

au gymnase MARIE MARVINGT

Complexe sportif de Peyrolles (direction le Puy Mary) à AURILLAC

HORAIRES	MATIN	APRES-MIDI
Ouverture du greffe	8 h 15	12 h 15
Echauffement 30 minutes	8 h 45	12 h 45
Début des tirs	9 h 15	13 h 30
Résultats et remise des prix	Vers 17 h 00'	

INSCRIPTIONS	1 DEPART	2 DEPARTS
ADULTES (S1-S2-S3)	10 €	16 €
JEUNES (U, 11, 13, 15,18)	8 €	12 €

- **CONTACT POUR LES INSCRIPTIONS** : AVANT LE MERCREDI 11 JANVIER POUR LES ARCHERS DU DEPARTEMENT (PRIORITAIRES), LE JEUDI 12 JANVIER 2023 POUR LES AUTRES - 18 H par Mail : jacques.maure4@orange.fr Tél. Jacques MAURÉ : 06 83 41 06 17

Il est demandé aux archers du secteur d'AURILLAC de s'inscrire, en priorité, le matin.

- **REGLEMENT** : Volées de 3 flèches. Rythme AB/CD ou ABC selon nombre de participants. Contrôle du matériel pendant l'échauffement. Blasons de 40 ou 60 et tri spots pour les arcs à poulies. Les archers classiques peuvent tirer sur tri spot sur demande lors de l'inscription.
- **ARBITRES**: Jean Pierre DIMOYAT (Responsable) – Christian TOURLAND
- **RECOMPENSES INDIVIDUELLES** :
- Trophée au vainqueur de chaque catégorie adultes et aux 3 premiers de chaque catégorie jeunes
 - Pour le Championnat Départemental, seuls les jeunes sont récompensés.
- **RECOMPENSES A LA MEILLEURE EQUIPE DE CLUB** (équipes poulie, classique, arc nu) adulte et jeune **si au moins 2 équipes d'engagées**.
Les équipes seront déposées au greffe avant le début du concours

Licence 2022-2023 (papier, dématérialisée) ou pièce d'identité à présenter au greffe.

Tenue blanche ou de club et chaussures de sports obligatoires

BUVETTE ET SANDWICHES SUR PLACE